

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2024\_147**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CESD KARATE**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 15 novembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

**Présents :**

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

**Secrétaire :**

Pierre ARRIVETZ

Les 35 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

L'association CESD Karaté, association catovienne depuis 1970, organise la pratique des sports de défense pour tous les niveaux et toutes les catégories (enfants, adolescents, adultes et seniors). Elle propose trois activités : le karaté, le krav maga et le body défense.

Le CESD Karaté réalise ses activités dans la salle de karaté du Centre Sportif Roger

Corbin. Pour garantir la sécurité des pratiquants, l'association utilise des tapis, mais ceux-ci sont en mauvais état. Il est donc nécessaire de les remplacer pour assurer une pratique sécurisée pour tous les membres.

Le club demande à la commune une aide exceptionnelle de 5 520 € pour l'achat de nouveaux tapis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subventions exceptionnelle de 5 520€ en faveur du CESD Karaté afin de participer à la sécurisation des activités de l'association.

### **DELIBERATION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Education, Restauration Municipale et Sports en date du 16 octobre 2024,

Considérant la participation du CESD Karaté au rayonnement sportif de la commune,

Considérant que l'achat de nouveaux tapis de karaté est essentiel pour garantir la sécurité des pratiquants et améliorer les conditions d'entraînement,

Considérant la politique de soutien de la ville de Chatou auprès des associations sportives, qu'elle soit financière, matérielle ou en nature,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 520€ à l'association CESD Karaté,
- **de procéder** au versement de la subvention dont le montant s'élève à 5 520€ à l'association CESD Karaté.

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le



ID : 078-217801463-20241122-DEL\_2024\_147-DE

**A L'UNANIMITÉ,**

Ne participe pas au vote :

Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurent MALOCHET

Publiée le : 25/11/2024